

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

M22- 0029968

A 68 793 MUPRAS  
RECEPTION 9

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03171 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL ACHRAF ABDELAÏD NAAMANE

Date de naissance :

1936

Adresse :

N° 105, 6ème étage, Deroua, Nouveau Cœur, Bl. QN 78

Tél. : 06 33 67 518 Total des frais engagés : 120,00 Dhs + 119,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Abdeljalil NAAMANE  
Médecine Générale  
ECHOGRAPHIE  
Bloc "Q" N° 12 - Deroua  
tél: 05 22 53 28 25

Cachet du médecin :

Date de consultation :

29 JUIN 2023

Nom et prénom du malade :

EL ACHRAF ABDELAÏD NAAMANE Age: 87 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Pathologie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Deroua Le : 15 / 07 / 2023

Signature de l'adhérent(e) : 

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
29/06/23	CS	1	169,50	Dr. Abdellatif NAABI Médecine Générale ECHOGRAPHIE 03 N° 121 Derouz 05 22 53 82 25

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Phacie. Derouz T.M. 022 621 17 El. Haliq Pharmacie Commercial Derouz ★ CPTT	29/06/23	169,50

INPE: 062021134

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both upper and				

Abdeljalil Naamane

عبد الجليل نعمان

Docteur en Médecine

دكتور في الطب

Echographie

الفحص بالصدى

Bloc Q N° 12 - Deroua

بلوك ك رقم 12 - الدروة

Tél.: 05 22 53 28 25

الهاتف : 05 22 53 28 25

Visite à Domicile

زيارة في المنزل

Dr. Abdeljalil NAAMANE  
Médecine Générale  
ECHOGRAPHIE  
BLOC "Q" N° 12 - Deroua

## ORDONNANCE

Deroua, le Tél.: 05 22 53 28 25 25 JUIN 2023

الدروة في :

N° VAGHRIB : Abdelkader

36,60

→ Betadine 12g p. s.v.

S.V.

2p. (1) 60g  
4p. (1) 60g

37,00

→ Dusosal 100ml

S.V.

61,50

→ Néonic 15ml



14,40

→ myopl. 100ml

S.V.

149,50

→ paracetol 1g p. s.v.

Dr. Abdeljalil NAAMANE  
Médecine Générale  
ECHOGRAPHIE  
BLOC "Q" N° 12 - Deroua  
Tél: 05 22 53 28 25

PHARMAS  
LOT : 2849  
UT.AV : 03-26  
PPV: 36DH60

DUOXOL 500mg/2mg 10 comprimés  
Boîte de 20 comprimés

علبة من 20 قرصاً

37,00

PPV: 61DH50  
PER: 01/26  
LOT: M095



PARANTAL® 1g 10 SUPPOSITOIRES

PPV 14DH40 EXP 09/2024  
LOT 29026 2